

MORANNES-SUR-SARTHE
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU
6 SEPTEMBRE 2016

Le 6 septembre 2016, le conseil municipal de la commune de MORANNES-SUR-SARTHE (convoqué le 31 août 2016), secrétaire de séance M. Christopher MANDALE, s'est réuni et a adopté les décisions suivantes :

- **REHABILITATION ET MISE EN SEPARATIF DES RESEAUX D'EAUX USEES ET PLUVIALES DE LA RUE DES SAULAIES ET DU CHEMIN DE LA MENOTIERE – MARCHÉ DE TRAVAUX – PROCEDURE ADAPTEE – CHOIX DE L'ENTREPRISE** : Le Conseil Municipal suit l'avis de la Commission Communale d'Appel d'Offres et retient l'Entreprise JUGÉ Camille (ETRICHE), entreprise mieux-disante, pour effectuer les travaux de réhabilitation des réseaux EP et EU de la rue des Saulaies et du chemin de la Ménotière. Les tranches ferme et conditionnelle de la solution variante sont retenues pour un montant total de 299.960,85 € HT.
- **TRAVAUX DE REHABILITATION ENERGETIQUE ET DE MISE AUX NORMES PMR DE LA SALLE NEGRIER – MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE** : Une mission de maîtrise d'œuvre est confiée au cabinet CISA-YAC pour un montant total HT de 11.905 € (option 2 comprise).
- **PROJET D'ACQUISITION DU BATIMENT DU CREDIT AGRICOLE** : Le conseil municipal donne un accord de principe à cette acquisition et autorise M. le Maire à poursuivre l'opération.
- **REFECTION DE LA TOITURE DE DE L'EGLISE DE CHEMIRE SUR SARTHE** : Un projet de contrat de maîtrise d'œuvre va être demandé dans le cadre de cette opération.
- **TABLEAU DES EFFECTIFS – OUVERTURE D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE EN REMPLACEMENT D'UN POSTE D'ADJOINT TECHNIQUE DE 1ERE CLASSE** : Accord pour ouverture de poste à la date du 31/12/2016.
- **RADAR PEDAGOGIQUE – DEMANDE DE SUBVENTION** : Le conseil municipal autorise M. le Maire à solliciter une subvention auprès du Département de Maine et Loire pour cet équipement.
- **AMENAGEMENTS DE SECURITE DES ENTREES DE BOURG DE CHEMIRE SUR SARTHE – MODIFICATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DES FONDS PARLEMENTAIRES** : Correction de l'assiette de la subvention sollicitée au titre des Fonds Parlementaires : 44.471 € HT au lieu de 46.846 € (tient compte d'une participation financière du Département de Maine et Loire)
- **AMENAGEMENTS DE SECURITE DES ENTREES DE BOURG DE CHEMIRE SUR SARTHE – CONVENTION D'AUTORISATION D'ENTRETIEN ET DE TRAVAUX AVEC LE DEPARTEMENT** : Le Conseil Municipal accepte la convention proposée par le Département pour la réalisation des travaux, le financement puis l'entretien. Le Maire est autorisé à la signer.
- **BUDGET GENERAL DE LA COMMUNE – DECISION MODIFICATIVE N°1** : Le conseil accepte la décision modificative annexée au présent compte rendu.
- **BUDGET ANNEXE ASSAINISSEMENT MORANNES – DECISION MODIFICATIVE N°1** : Cette décision modificative sera présentée lors d'un prochain conseil.
- **ADMISSIONS EN NON VALEUR** : Madame la Trésorière de CHATEAUNEUF SUR SARTHE sollicite l'admission en non-valeur de créances irrécouvrables (cantine et redevance assainissement). Le conseil municipal :
 - accepte une première admission en non-valeur d'un montant de 268,65 € (Assainissement) créance éteinte suite à jugement de surendettement.
 - refuse une seconde admission en non-valeur pour les montants suivants : 2.306,92 € (Assainissement) et 1.623,43 € (cantine).
- **REMBOURSEMENT DE TRAVAUX D'ELAGAGE** : Des travaux d'élagage ont été réalisés en février 2016 par la commune à la place d'un propriétaire privé. Le propriétaire accepte de rembourser la somme de 202,50 € correspondant à ces travaux. Le Conseil accepte ce remboursement.
- **RENOUVELLEMENT CONTRAT ENFANCE JEUNESSE** : Le Conseil accepte le renouvellement du Contrat Enfance Jeunesse pour la période 2016-2019 avec la CAF de Maine et Loire et autorise M. le Maire à le signer.
- **JUDO – PAIEMENT DE LA LICENCE** : Autorisation de perception de la licence (37 €) par la commune et reversement à la Fédération Française de Judo.

- **TRANSFERT DE COMPETENCE OPTIONNELLE ECLAIRAGE PUBLIC DE LA COMMUNAUTE CANDEENNE DE COOPERATIONS INTERCOMMUNALES AU PROFIT SU SIEMML – AVIS DU CONSEIL :** Avis favorable au transfert de la compétence optionnelle « éclairage public » de la communauté candéenne de coopérations intercommunales au profit du SIEMML.

DECISION MODIFICATIVE N°1

DEPENSES				RECETTES			
Chapitre Compte	Libellé	Montant		Chapitre Compte	Libellé	Montant	
		Chapitre	Compte			Chapitre	Compte
	SECTION DE FONCTIONNEMENT				SECTION DE FONCTIONNEMENT		
014	Atténuations de charges	16 067		13	Atténuations de charges	- 13 200	
73925	FPIC		16 067	6419	Remb sur rémunération du perso		- 13 200
				73	Impôts et taxes	16 067	
				73111	Taxes foncières et habitation		6 505
				7321	Attribution compensation		- 4 285
				7325	FPIC		13 847
				74	Dotations, subv.et participations	13 200	
				74712	Rem.Emplois avenir		13 200
	TOTAL DEPENSES DE FONCT	16 067			TOTAL RECETTES DE FONCT	16 067	

SECTION D'INVESTISSEMENT				SECTION D'INVESTISSEMENT			
	OPERATIONS NON AFFECTEES	- 13 973					
2041511	Subventions d'équipement (SIEMML)		2 227				
21318	Autres bâtiments publics		- 16 200				
	156 - SALLES DES FETES ET SPORTS	16 200					
21318	Autres bâtiments publics		16 200				
	187 - VOIRIE DE MORANNES	- 2 227					
2315	Instal, matériel et outillage tech		- 2 227				
	TOTAL DEPENSES INVESTISSEMENT	-			TOTAL RECETTES INVESTISSEMENT	-	

Affichage, le 13 septembre 2016.